

## PROCÈS-VERBAL

---

**Membres présents :** M. Guillaume DELACROIX,  
M. Francis PINÇON,  
Mme Catherine CRAMPON

---

La réunion débute à 18h00 le lundi 19 octobre et se tient par audioconférence.

La commission de surveillance des opérations électorales (CRSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu de la part du secrétariat de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby de l'attestation de dépôt établie par ses soins quant aux modalités du dépôt et au contenu du dossier de candidatures en vue de la 4<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire de la FFR dans le cadre de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du comité directeur de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby et en conséquence, du Président de cette dernière.

Il apparaît plus précisément, que le dossier de candidatures a été déposé dans les conditions suivantes,

- Un dossier, remis en mains propres sous pli cacheté par M. Jacques Vimbert à Mme Frédérique Henry responsable administrative à la Ligue Régionale de Normandie de Rugby le 5 octobre 2020 à 10h00 au siège de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby le Thuit Signol 6 rue du Stade 27370 le Thuit de l'Oïson

**En premier lieu**, la CRSOE relève que le dossier a été déposé conformément aux stipulations de l'article 8 du règlement intérieur de la LRNR selon lesquelles les candidatures au Comité directeur devaient être déposées pendant les horaires d'ouverture des bureaux, au plus tard un mois avant la date de l'élection, soit au plus tard le 7 octobre 2020 inclus.

**Par conséquent, la CRSOE conclut à la régularité du dépôt de la liste de candidatures suivante :**

- **LISTE LA LIGUE DE NORMANDIE, C'EST VOUS, conduite par M. Jacques VIMBERT ;**

**En second lieu**, la CRSOE :

- **S'agissant de la LISTE LA LIGUE DE NORMANDIE, C'EST VOUS : Constate,**

- Qu'elle comprend les noms de 24 candidats ;
- Que les 24 candidats sont classés du rang 1 au rang 24 ;
- Que l'un des 24 candidats, M. Olivier GUILLEMARD, est identifié comme étant docteur en médecine et classé avant le 14<sup>ème</sup> rang ;
- Que l'un des 24 candidats, Mme Julie Duval, est identifié comme étant une sportive inscrite sur la liste mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport (la liste des sportifs de haut niveau) ou ayant été inscrite sur cette liste depuis moins de dix ans à la date limite de dépôt des candidatures et classé avant le 14<sup>ème</sup> rang ;
- Que 6 des candidats classés avant le 18<sup>ème</sup> rang sont des femmes ;
- Qu'elle est accompagnée :
  - Des copies des pièces d'identités de chacun des 24 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures ;
  - Des copies de l'historique des licences de dirigeants, délivrées par la FFR ou en son nom aux 24 candidats précisant celle de 2020-2021 en cours de validité ;
  - Des copies d'extrait de casier judiciaire individuel de chacun des 24 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif ;
  - De la copie d'une qualification en médecine générale délivrée par l'UNIVERSITÉ DE ROUEN à M. GUILLEMARD Olivier le 22 janvier 2007 ;

### Relève, vérification faite,

- Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires que sont le docteur en médecine et le sportif de haut niveau, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2020 ;
- Que la liste des sportifs de haut niveau tenue à disposition du public sur un site internet relevant du ministère chargé des sports (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>), fait apparaître que Mme Julie DUVAL a été inscrite sur cette liste dans la catégorie ELITE jusqu'au 31 octobre 2018, soit postérieurement au 7 septembre 2010.

**Par conséquent, la CRSOE conclut à la recevabilité de la liste de candidatures suivante et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats**

#### Liste La Ligue de Normandie C'est Vous

- 1 Jacques VIMBERT
- 2 Patricia MARINIER
- 3 André CANET
- 4 Laurent LHUTEREAU
- 5 Céline DUMAY
- 6 Grégoric BOULY
- 7 Agnès REVERDY
- 8 Max BORDEAU
- 9 Amandine AVENEL
- 10 Thomas LUSTIERE
- 11 Julie DUVAL Sportif de Haut niveau
- 12 Olivier GUILLEMARD Médecin
- 13 Sophie PIATON
- 14 André BERGUE
- 15 Carole ROUSSEAU
- 16 Patrick CHEHERE
- 17 Cécile PREVOST
- 18 Thierry LELEU
- 19 William ORION
- 20 Didier AUBERT
- 21 Julien LEROY
- 22 Fabien VITURAT
- 23 Thibault BELLENGER
- 24 Yannick DESPERT

**En dernier lieu**, la CRSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de la liste, ainsi qu'au secrétariat de la LRNR, puis publié sur le site internet de la LRNR à la page dédiée à ses travaux.

En outre, la CRSOE autorise la LRNR si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

La séance est levée à 20h00

La CRSOE

Mme Catherine CRAMPON

M. Francis PINÇON

M. Guillaume DELACROIX

